

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 1012

Artikel: La bourse et la vie

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Dominant

DU PUBLIC

DP

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand

18 octobre 1990
Vingt-septième année

1012

La bourse et la vie

La Société suisse de radiodiffusion et télévision annonce de sombres perspectives financières. Alors même qu'elle se trouve aux prises avec des difficultés budgétaires soudaines, le Conseil fédéral n'accède pas entièrement à sa demande de relèvement de la taxe. C'est pourquoi la SSR se livre à une cure d'amaigrissement qui risque bien de durer: cette année déjà les sociétés régionales ont dû réduire leurs prétentions de 1%: l'an prochain elles se contenteront d'un budget en baisse de 2% et les restrictions prévues pour 1992 sont plus importantes encore.

On doit certes débattre des causes de cette subite dégradation des ressources de la SSR, alors qu'il y a deux ans à peine la situation paraissait saine. Les organisations du personnel ont d'ailleurs demandé à juste titre une analyse indépendante des finances et de la gestion de l'entreprise.

On est aussi en droit de jeter un regard critique sur le fonctionnement de cette lourde institution qu'est devenue la SSR et d'imaginer que des mesures de rationalisation pourraient dégager des ressources aujourd'hui indispensables: on pense ici notamment aux directions régionales dont on a peine à voir la justification. C'est dans ce sens que s'est exprimé Adolf Ogi qui estime que la SSR a vécu au-dessus de ses moyens et qu'elle doit maintenant se transformer en une entreprise moderne.

Gestion plus rationnelle, souplesse accrue dans l'utilisation des moyens, esprit d'entreprise, toutes ces qualités ne seront pas de trop pour affronter l'avenir médiatique. Si les conseils ainsi prodigués, voire les exigences énoncées paraissent louables, les intentions sous-jacentes le sont à coup sûr beaucoup moins. Derrière le discours sur la rigueur financière et gestionnaire se profile une volonté politique de mettre au pas la SSR.

Dans un premier temps, cette mise au pas devait passer par l'abolition du monopole. Mais très rapidement les vertus de la concurrence se sont émoussées au dur contact de la réalité du marché helvétique; un marché étroit qui impose la concentration des

moyens. Ni les radios locales ni le projet de chaîne TV privée n'ont répondu aux espoirs initiaux.

Le pouvoir politique a donc réaffirmé le rôle prioritaire de la SSR. Un diffuseur national fort, mais point trop. Le projet de loi actuellement devant le Parlement traduit bien cette attitude ambiguë: la porte légale reste ouverte à la concurrence, comme une menace toujours présente. Le Conseil fédéral pourra distraire jusqu'à 2% du montant de la taxe en faveur des radios et TV locales; et la SSR devra s'entendre contractuellement avec d'éventuels diffuseurs TV locaux, régionaux ou même nationaux. Ajoutons pour être complet la possibilité de frapper d'une amende jusqu'à 50'000 francs celui ou celle qui viole la concession. Dans ce contexte de difficultés financières et de suspicion politique, la mission de la SSR fait figure de grande oubliée. Les dirigeants du diffuseur national jurent qu'il n'en est rien: l'opération d'économies en cours conduit certes à des suppressions d'emploi, mais les programmes ne doivent pas en souffrir, ou seulement marginalement. Mais à terme cet exercice d'équilibre n'est simplement plus possible et nous savons qu'à la direction de la SSR on planche sur une redéfinition de la mission de programme. Dans le collimateur, les chaînes et les émissions culturelles à faible taux d'écoute. Dans la foulée, la priorité au personnel polyvalent au détriment des spécialistes; si on y perd en compétence journalistique, on y gagne en souplesse. Et pourquoi pas la séparation financière de la radio et de la TV, le déficit budgétaire de la première justifiant alors de nouvelles coupes.

Sans faire dans l'autosatisfaction béate, on peut affirmer que la SSR offre des produits de qualité à des coûts nettement plus compétitifs que ses principaux concurrents. Sur ce marché, aujourd'hui, la concurrence se fait européenne, voire mondiale. Aborder le problème en termes comptables, c'est inverser l'ordre d'urgence; à trop serrer la vis finan-

JD

(suite en page 2)

A qui faire porter le chapeau ?

(jd) C'est la faute à Schürmann, prétenant certains. En lançant la SSR dans une politique d'occupation générale du terrain médiatique, afin de contrer la concurrence, il a saigné les finances de la maison. Les chiffres parlent un autre langage. Quand Leo Schürmann prend la direction de la SSR en 1981, le budget est largement déficitaire et les réserves inexistantes. Lorsqu'il abandonne son poste en 1987, les comptes présentent un bilan positif et les réserves se montent à 118,2 millions de francs. Le budget 1988 qu'il a préparé dégage un surplus de 8 millions et des réserves de 111 millions.

Pour l'ancien directeur général, la situation financière de la SSR n'est pas aussi dramatique que les dirigeants actuels la dépeignent. Leo Schürmann rappelle au passage qu'il avait déjà en 1987 demandé une augmentation de la taxe pour 1989. Deux ans de retard qui allègent d'autant les caisses de la SSR. Si l'on

ajoute que la direction veut épouser au pas de charge une dette de 200 millions et qu'elle a payé 100 millions comptant aux PTT pour racheter des installations techniques, on comprend mieux les difficultés actuelles, que ni l'inflation ni les hausses du taux d'intérêt ne contribuent à atténuer.

Le mirage publicitaire

Le salut par la publicité accrue? C'est une issue à laquelle la SSR croit fermement: extension du temps autorisé, y compris le dimanche, parrainage d'émissions. Mais cette source de revenu reste fragile et très dépendante des fluctuations de la conjoncture. Ainsi au cours du premier semestre de 1990 la SSR a encaissé 15 millions de moins que les prévisions budgétaires, alors qu'au second semestre le temps disponible a été complètement vendu. Par ailleurs pointe la concurrence des chaînes étrangères: depuis le début de cette année *TF1* réserve ses droits de diffusion cinématographique également pour la Suisse. Cette nouvelle politique ne peut que receler une ambition de la chaîne française à l'égard du marché publicitaire romand.

La part relativement faible de la publicité dans les recettes de la SSR (28%) est un atout, comparée à la situation de nombreuses chaînes étrangères. Pourquoi amoindrir cet atout? Pour diminuer la dépendance de la SSR à l'égard du bon vouloir du Conseil fédéral, maître de la fixation de la taxe? Ce serait tomber dans une autre dépendance, double celle-ci: de la conjoncture économique comme déjà mentionné et des conditions des annonceurs quant à la structure des programmes — voir le triste spectacle que nous offre précisément *TF1*. Le Conseil des Etats en ancrant récemment dans la loi la possibilité d'interrompre par de la publicité une émission de plus de 90 minutes, a fait un pas décisif dans cette direction. Un pas regrettable qui met beaucoup plus en péril la liberté de programmation que tous les moyens de contrôle et autre commission de plainte. Si la SSR veut justifier son existence,

elle n'y parviendra qu'en proposant des produits originaux. Or en forçant sur la manivelle publicitaire, elle se verra contrainte d'adopter une logique commerciale et tombera dans la médiocrité qui est son corollaire obligé. Et sur ce terrain la SSR ne peut être concurrentielle. Reste au public à payer le prix de sa radio et de sa télévision. Et à faire comprendre cette volonté à ses représentants politiques.

A propos d'économies

Nous n'avons pas la prétention de proposer un programme d'économies; données et compétence nous font défaut. Quelques remarques ponctuelles qui peuvent surgir dans l'esprit de l'auditeur et du téléspectateur.

- L'austérité à la SSR n'est pas une exigence nouvelle. On peut déjà en repérer les conséquences à la radio par exemple. Ainsi quand on sait que le droit de recourir à des correspondances étrangères est strictement limité, on imagine quels sont les critères qui président à la sélection de l'information et de son développement. Et on respire pour les finances de la radio qui bénéficie à bon compte de la vaste culture d'un Christian Sulser ou qui peut faire intervenir sans restriction son correspondant permanent à Paris, payé au fixe.

- On sait les liens privilégiés qui existent entre la Suisse romande et la France. Mais à l'heure européenne, un correspondant permanent à Bruxelles ne serait-il pas plus indiqué?

- Les retransmissions sportives sont très suivies. Est-il pour autant indispensable d'expédier un reporter à l'autre bout de la planète lorsqu'il est possible de rendre compte de l'événement devant le petit écran?

- Dans le collimateur des économies, les programmes culturels, élitaires et à faible taux d'écoute. Le rapport coût-audience est certes défavorable. L'idée pourrait germer, au nom de la rationnalisation, de fondre *la Première* et *Espace 2* et de distiller la mission culturelle par minces tranches entre variétés et services. A coup sûr les auditeurs de bruit de fond fuirraient, tout comme les fidèles d'*Espace 2* qui iraient chercher leur bonheur sur *France musique* ou *France culture*.

Ces programmes culturels ont une fonction plus large que ne le laissent supposer leurs taux d'écoute: une fonction

La bourse et la vie

(suite de l'édito)

cière, on condamne la SSR à la médiocrité, puis à la disparition. Débattons donc de la mission. Culture, information, divertissement: vaut-il encore la peine de garder notre autonomie médiatique, de favoriser notre propre regard sur la réalité, de prendre en compte nos diversités? Si oui, il faut alors en payer le prix et que cesse cette indigne quête de ressources auprès du Conseil fédéral, à laquelle doit régulièrement s'astreindre la SSR; que la taxe soit indexée chaque année à l'évolution du coût de la vie, qu'elle constitue le prix dû à un diffuseur dont la mission est collectivement assumée et non un moyen de chantage aux mains d'un pouvoir politique susceptible. Sinon, fermons boutique et branchons-nous sur les émetteurs des marchands de soupe du Grand marché. JD